

## HISTOIRE LOCALE

Série de heaumes  
du Duc de Bretagne



### Les Bretons et le service des armes

Le 14 janvier 2003, la professionnalisation des armées a entraîné la suppression de la conscription. En effet, le service militaire obligatoire concernait depuis 1905 les jeunes hommes reconnus aptes au port des armes. Cette importante réforme a fondamentalement modifié les rapports qui existaient entre les français et leur armée. L'objet de cet article est de retracer les modes de recrutement qui ont été appliqués en Bretagne au cours de son histoire. A ce titre quatre périodes ont été retenues :

- Au temps du Duché (845-1532)
- Pendant la monarchie absolue (1532-1789)
- Sous la révolution et le premier empire
- Au cours de régimes qui se sont succédés de 1815 à nos jours.

#### Au temps du duché de Bretagne (845-1532)

Le Duc quoique redevable du simple hommage au roi de France était un véritable souverain ; parmi ses attributions

régaliennes, il disposait d'une armée et d'une marine. Leur organisation reposait sur le système féodal qui stipulait que les seigneurs devaient assurer la protection de leurs vassaux. Sur ces bases s'était bâtie une pyramide faite de la cavalerie noble, «l'arrière ban», qui était passée périodiquement en revue, lors des «montres» et des corps roturiers. Ces derniers comprenaient : «les francs archers» créés par le Duc Jean IV ; ils étaient recrutés dans les paroisses qui devaient fournir selon leur importance de trois à six hommes, et les «bons corps» à la charge des évêchés et dont le nombre pouvait atteindre 15 000 hommes. A ceux là s'ajoutèrent sur décision du Duc François II les milices garde-côtes «constituées de marinières et autres demeurans et habitans sur et environ la côte et la mer de notre pays» ; Outre le service du guet et les forts littoraux (cf : l'article sur «Loctudy et la Défense maritime» parus dans les numéros 40 et 41 de cette revue),

ils étaient embarqués de gré ou de force, sur les navires de la flotte ducale pendant les guerres maritimes. A l'évidence cette organisation subissait des bouleversements lors de renversements d'alliance. La Bretagne était alors convoitée par la France et l'Angleterre, de plus, les grands féodaux bretons s'alliaient épisodiquement au Roi de France pour combattre le duc.

Les conflits qui sévirent durant la période ducale furent nombreux. Les bretons affrontèrent successivement les Vikings, les Francs, les Anglais et les Espagnols. Ils se battirent entre eux lors de la douloureuse guerre de succession (1341-1365) qui mit aux prises les partisans de Charles de Blois et de Jean de Monfort. Ce dernier avait de nombreux partisans dans le Pays Bigouden dont le Baron du Pont ; selon certains historiens leurs descendants portent de nos jours le nom de Monfort...

En Bretagne où la tradition orale est très forte les combats donnèrent lieu à des chants populaires. Ainsi la participation des bretons à la conquête de l'Angleterre en 1066 par Guillaume le Conquérant duc de Normandie a fait l'objet de la gwerz (complainte) «An distro euz ar Vro Zaoz», le retour du pays des saxons. A cette occasion un jeune homme de Pouldergat quitta sa fiancée éplorée qu'il ne revit jamais. La complainte «Seizen Eured» (la ceinture de noces) retrace l'aide apportée en 1405 aux Gallois révoltés contre les Anglais par leurs cousins d'Armorique.

La dernière bataille que livra l'armée bretonne à l'armée française eut lieu à Saint-Aubin-du-Cormier près de Rennes en 1488. Le Baron du Pont, Pierre de Rostrenen perdit la vie au cours de cette défaite bretonne qui entraîna l'annexion du Duché au Royaume de France en 1532.

#### La Bretagne province française

Aux termes de l'acte d'Union, la Bretagne perdit son indépendance mais conserva ses privilèges, dont la disposition suivante : «il ne peut être exigé des bretons

HUSSARTS



## HISTOIRE LOCALE

Sources :

- Histoire de Bretagne et des Bretons, Joël cornette (Editions du Seuil)
  - Revue Cap Caval
- Quand les Bigoudens peuplaient les mers, Serge Duigou (Edition Ressac)
- Pont-l'Abbé et son port, Yves Tanneau (Imprimerie du Télégramme)
- Histoire de la conscription en France (Ministère de la Défense)

Remerciements à :

- Vincent le Flo'h, historien. Plonivel
- Jeannine Philippe, Club de généalogie de l'amicale laïque de Loctudy
- Jacques Mariel, Association histoire et patrimoine de Loctudy

aucun service armé hors de la province». Cette disposition n'empêcha pas les roturiers de s'engager volontairement dans l'armée de terre et ne concerna pas les marins soumis aux régimes des classes.

Le système de défense de la France reposait sur les troupes de ligne, faites d'engagés et de mercenaires et encadrés par des officiers nobles. La réserve était constituée, selon le règlement pris par Louvois en 1488 par les milices provinciales : par tirage au sort chaque paroisse devait fournir un roturier âgé de 20 à 40 ans. S'y ajoutaient pour les localités côtières, comme au temps du duché, les gardes-côtes, les guetteurs et les canonniers.

Dans le cadre de l'entraînement de ses habitants à la pratique des armes le baron du Pont, Charles de Quelennec reçut par lettre patente du roi Henri II en 1454, le droit d'organiser des jeux de papegaut ou papegay «ayant égard que le dit lieu de Pont-l'Abbé est situé sur le bord et rivage de la mer et habité de grand nombre de personnes, tant nobles que autres parties, tant pour eux, instruire à l'art militaire que autrement prendre récréation honneste se sont par cy-devant donnés et appliqués à tirer aux jeux de l'arquebuse arc et arbalète, chose de grand exercice, fort notable convenable et nécessaire pour la défense du pays».

Lors des guerres, ces réservistes étaient encadrés par des officiers appartenant à la noblesse comme Morice de Penfentenyo de Kervereguen vétérans de la bataille de Fontenoy (1745) et Louis Ange le Gentil de Rosmorduc qui partit en émigration en 1790 et participa à la chouannerie.

Par contre, Loctudy, faute de marins (hormis quelques matelots paysans répertoriés dans l'anse de la Forêt en 1740), fut peu concernée par le système des classes créé par l'ordonnance de Colbert de 1681. Il reposait sur le principe suivant : tout homme ayant un métier maritime était enrôlé en cas de guerre sur les vaisseaux du Roi et de la Compagnie des Indes. En contrepartie, il percevait des avantages financiers (solde, pension d'invalidité ou de retraite). Mais les contraintes étaient lourdes : répondre rapidement aux réquisitions royales, effectuer des embarquements très longs, faire face aux risques de blessures et de maladie. Nos voisins de l'Île-Tudy ne pouvant y échapper, payèrent un lourd tribut notamment pendant la guerre d'indépendance américaine. Par contre les marins paysans de Lesconil se cataloguant «terriens» n'étaient pas réquisitionnables.

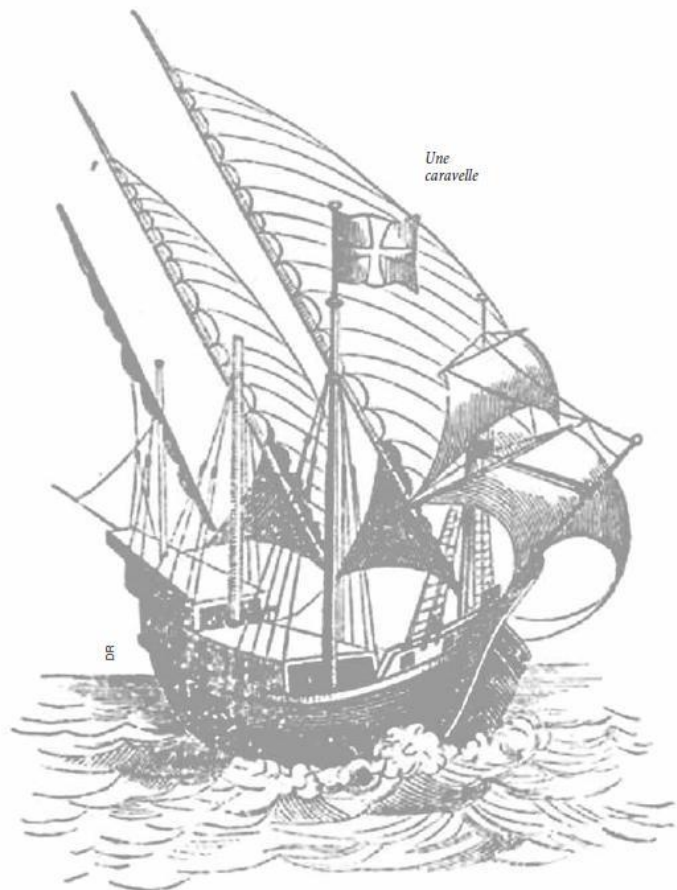
Presque tous les inscrits maritimes Bretons ne dépassaient pas le grade de matelot. Une exception : Martin Cariou de Loctudy était en 1690 Maître canonier sur les vaisseaux du Roi.

Parmi les officiers de marine originaires de la paroisse, on relève les noms de Jean-François-Marie de Penfentenyo de Kervereguen (1761-1813). Les guerres furent nombreuses durant la période provinciale : elles mirent aux prises aux frontières les armées de Louis XII, Louis XIV, Louis XV. Sur le territoire de la Bretagne, il fallut faire face aux incursions britanniques (cf. : l'article précité).

Le système global de recrutement de l'Ancien Régime faisait l'objet de nombreuses critiques qui s'exprimèrent sur le cahier de doléances de la paroisse le 7 avril 1789 : «que personne ne soit plus assujéti pour le matelotage, garde-côtes et milice provinciale qui seront fournis par des hommes libres et de bonne volonté entretenus par la Nation».

En mettant fin aux privilèges, la Révolution va bouleverser la situation des armées et introduire de nouveaux modes de recrutement.

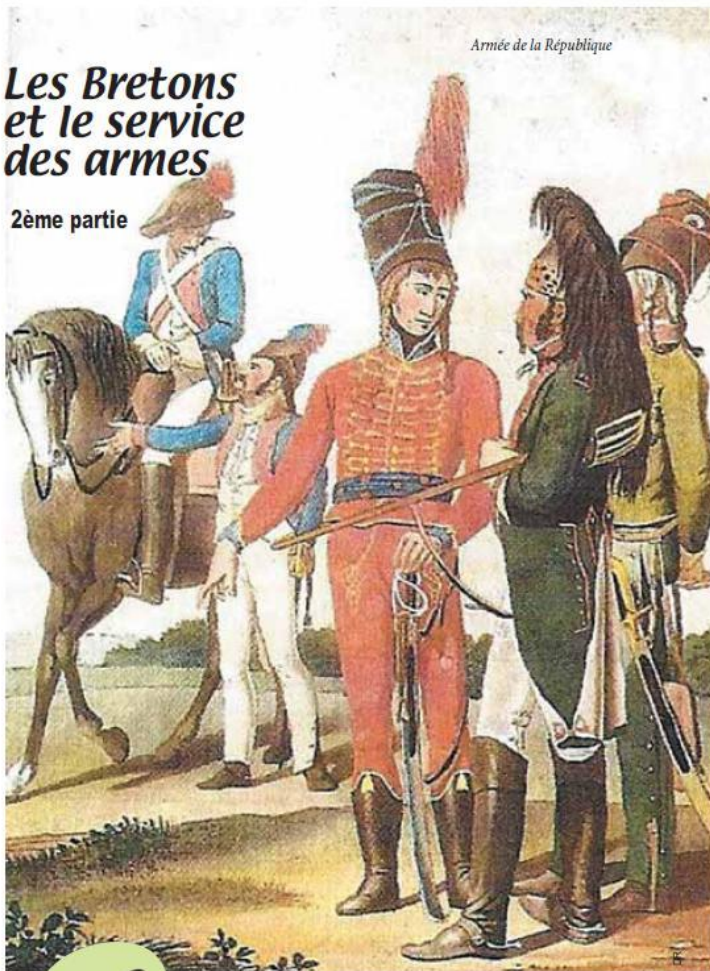
G J



Une caravelle

## Les Bretons et le service des armes

2ème partie



La Révolution de 1789 s'est traduite par un changement profond de régime en France. La conséquence a été une modification radicale des structures de l'Etat et notamment de l'organisation des armées. L'objet de cet article est de retracer les modes de recrutement qui ont été appliqués de 1789 à 1905, année de l'instauration de la conscription (service militaire obligatoire et universel).

**Période de 1789 à 1815**  
(Monarchie constitutionnelle, Première République, Directoire, Consulat, Premier Empire)

Le système des milices provinciales qui frappait essentiellement les roturiers fit l'objet de nombreuses critiques formulées dans les cahiers de doléances. Aussi l'Assemblée Constituante eut-elle à débattre des modalités du recrutement militaire. Deux



Soldat des troupes de ligne

thèses s'affrontèrent opposant les adeptes de l'armée citoyenne, partisans de la conscription et ceux qui étaient favorables au volontariat. Il s'agissait essentiellement de fournir des hommes destinés à appuyer les troupes de ligne. Or, si les Bretons acceptaient de se mobiliser pour défendre leurs terres et leurs côtes, ils répugnaient à faire le coup de feu aux frontières. Dans cette optique furent constituées dès 1789 des gardes nationales bourgeoises chargées de maintenir l'ordre et de défendre le Nouveau Régime. Ainsi à Pont-l'Abbé fut créée une telle structure composée de trois compagnies de cent hommes. Lorsque la menace de conflits se fit sentir, l'assemblée décida de faire appel à des volontaires issus de la garde nationale. Ce sont ces hommes qui aux cris de «Vive la Nation» gagnèrent la bataille de Valmy le 20 septembre 1792 contre les Prussiens et les Autrichiens.

En effet, globalement la Révolution, en

raison des réformes égalitaires, fut bien acceptée en Finistère dont les premiers administrateurs étaient modérés et fédéralistes. C'est pour cela que de nombreux Finistériens dont sept Loctudistes se rendirent à Paris en juillet 1790 pour la Fête de la Fédération.

Mais la poursuite des guerres et la nécessité de combler les pertes au combat, amenèrent la convention jacobine à décider en 1793 la levée en masse de 300 000 hommes en déclarant «la patrie en danger». A défaut d'un nombre suffisant de volontaires, les communes devaient désigner, par tirage au sort, les requis qui toutefois pouvaient se faire remplacer. Mais cette mesure qui s'ajoutait à la constitution civile du clergé (contestée dans les paroisses) et aux abus des bourgeois acquéreurs de biens nationaux, rencontra de fortes oppositions en Bretagne. Une gwerz (chanson populaire) «Galvadenn au 300 000 soudarded», conçue après la publication du décret traduit bien, comme le fait toujours le répertoire oral traditionnel, l'état d'esprit des hommes requis : «Servir la Nation est une chose désagréable, le cœur des Bretons est plein de chagrin». Il n'est pas étonnant que le rejet de cette mesure ait donné lieu à de véritables rebellions comme aux environs de Saint-Pol-de-Léon (événement connu sous le nom de la Bataille de Kerguidu).

A Loctudy toutefois, il n'y eut pas de désordre lors du tirage au sort qui eut lieu dans l'église le 1er mai 1793 sous la surveillance de René Arnoult, commissaire du district. Trois citoyens qui avaient tiré un numéro noir sur 58 bulletins présentés furent retenus. L'un d'entre eux, utilisant la possibilité de rachat se fit remplacer, moyennant finances, par un patriote «qui trouvait bon et favorable de porter les armes pour la défense de la République».

Par ailleurs furent constituées deux compagnies de dix hommes «garde-côtes» sous le commandement de René Kerguifin, également désigné comme commissaire aux secours des guerriers. Leur mission consistait à faire face à toute tentative de débarquement de l'ennemi héréditaire anglais mais aussi à empêcher le départ des nobles et prêtres réfractaires en émigration. Ainsi une alerte qui eut lieu à Pen-ar-Veur le 14 septembre 1792, nécessita l'intervention de la garde nationale de Pont-l'Abbé. Le manoir de la Forêt, où résidait l'épouse de Nicolas de Boisgüehennec, officier d'infanterie émigré, fit l'objet d'une constante surveillance. En effet, en 1792 les officiers nobles de Loctudy, comme Ange le Gentil de Rosmorduc de Kerazan et Jean-Marie de Penfentenyo rejoignirent l'armée des princes. L'encadrement des vaisseaux

de la République fut perturbé et nécessita la mise en place d'officiers provenant de la marine marchande.

Les besoins en hommes ne cessant de grandir du fait de la poursuite des guerres, la conscription, c'est-à-dire l'inscription d'une classe d'âge sur une liste des hommes âgés de 20 ans et reconnus aptes par un conseil de révision, fut instituée en 1798. Cette loi permit de lever plus tard les 400 000 hommes qui servirent dans les armées du Consulat et de l'Empire. Dans ce cadre, un Loctudiste qui appartient en tant que chasseur à pied, à la garde impériale, obtint en récompense de ses bons et loyaux services, en 1806 une solde de retraite de 225 francs.

La durée du service était de cinq ans et les pertes au combat étant lourdes, la conscription quoique égalitaire dans son principe devint impopulaire à la fin du Premier Empire. Cela n'empêcha pas plus tard l'émergence de la légende de la Grande Armée popularisée par des chansons populaires.

### Période de 1815 à 1870

(Monarchies Constitutionnelles de Louis XVIII et Louis-Philippe, Seconde République, Second Empire)



Le départ des conscrits

Dans la charte qu'il octroya en 1814, le roi Louis XVIII, tenant compte de cette réticence, supprima la conscription mais institua une mesure qui dans les faits s'y apparentait (loi du 10 mars 1818). Dans chaque commune, les hommes âgés de 20 ans, aptes physiquement et ne bénéficiant pas de dispenses tiraient au sort. S'ils tombaient sur un mauvais numéro, ils servaient de 6 à 8 ans. Mais ils pouvaient se faire remplacer, moyennant paiement avant leur incorporation ou pendant leur présence sous les drapeaux.

Maintenu jusqu'en 1908, ce système est à l'origine de traditions populaires qui ont fait l'objet de développements inattendus dans l'ouvrage «Breiz Izel ou vie des Bretons d'Armorique» d'Alexandre Bouet, illustré par Olivier Perrin. Pour éviter un mauvais sort, le jour fatal du tirage, Coirentin le jeune paysan «s'y rendit les poches pleines, sans qu'il le sût, de préservatifs (sic) et de talismans que, dans ses terreurs si tendrement superstitieuses, avait de toutes parts réunis sa mère». Il tira un mauvais numéro, effectua son temps et retrouva sa promesse à son retour au pays.

Par contre le conscrit qui était marié avant son départ et qui ne donnait plus de nouvelles à sa famille risquait d'être considéré comme mort et remplacé comme époux. Une telle mésaventure donna lieu à la complainte bigoudenne «An intanvez daou bried» La veuve aux deux époux, chanson recueillie à Loctudy en 1970.

Pendant cette période, la commune fournissait également son lot d'engagés dont le caporal Jean-Pierre le Palud qui servit dans l'armée de Napoléon III de 1860 à 1866 pendant les campagnes d'Algérie et du Mexique. Il suivit l'exemple de Jean-Marie Deguinet dont le livre «Mémoires d'un paysan breton» a connu un franc succès.

### Période de 1870 à 1905

(Fin du Second Empire, Troisième République)



Mobiles bretons en 1870

Chaque commune devant fournir une escouade, plusieurs loctudistes prirent part à la guerre de 1870. Ils s'entraînaient au combat sur la place de l'église, sous les yeux étonnés et amusés des gamins de l'école en maniant à défaut de fusil, de solides bâtons (penn-baz). Ils participèrent pour certains aux échauffourées du front de l'est dont Gravelotte ou aux combats de la Loire. Le séjour au camp de Conlie (près du Mans) a fortement marqué les 50 000 Bretons qui y croupirent dans la boue, dans l'armée auxiliaire de Bretagne, sous le gouvernement de la Défense Nationale (Gambetta). Ils appelèrent ce lieu, de sinistre mémoire, du nom de «Ker-fank» (la ferme de la boue).

En 1872 fut institué un service universel de cinq ans qui n'était pas égalitaire puisque sélectif. Ceux qui tiraient un mauvais numéro étaient incorporés pour cinq ans, ceux qui tiraient un bon numéro et les titulaires de certains diplômes ne faisaient qu'un an de service. C'est dans ce cadre que Joseph Toulemonot fut appelé en 1898. Il a rédigé un carnet de route qui comporte des annotations intéressantes. A Quimper, il a perçu un billet de logement

pour passer la nuit chez un particulier de Locmaria. Ce dernier préféra lui donner deux francs plutôt que le loger. Il a quitté son pays «non sans verser une larme amère». Il est émerveillé par la découverte de Paris. Avec ses compatriotes bretons, la plupart illettrés, «par notre costume nous excitions la curiosité des compagnons de chambrée» au camp de Chalon. Il connut alors, pendant deux ans, la vie militaire faite de manœuvres, de revues, de corvées.

L'Inscription maritime ayant été créée en 1795 en remplacement du système des classes, les marins pêcheurs de la Cale et les marins goémoniers de Larvor furent soumis à ce régime. De ce fait, ils furent astreints à des périodes sur les bateaux de la Marine Nationale. Loctudy compta également des engagés dans l'infanterie coloniale dont un régiment était stationné à Brest. Ils participèrent aux conquêtes coloniales du 19<sup>ème</sup> siècle, tel Jean-Noël le Prince, mort à Orléansville (Algérie) le 14 août 1870.

Une des conséquences du développement du service militaire pendant le 19<sup>ème</sup> siècle fut inéluctablement l'ouverture sur le monde des conscrits et engagés bretons. Si les marins étaient habitués aux grands voyages, les terriens restaient, sauf en cas d'émigration suite au manque de travail sur place, confinés à leur coin de pays. Les nombreuses chansons de conscrits comme «Kan Soudarded Breiz-izel» (1889) sont de précieux témoignages de leurs réactions d'hommes du terroir confrontés à des expériences nouvelles.

Mais la rivalité franco-allemande qui émergeait, amena les Etats-majors à envisager la perspective d'une future guerre européenne impliquant des armées de masse et à proposer en 1905 au gouvernement l'instauration du service militaire obligatoire et universel.

Sources  
Identiques à celles figurant sous l'article précédent dans l'Estran 47 et :  
- La Révolution à Pont-l'Abbé par Alain le Signor.  
livre du Club Diderot.  
- Registres de délibérations du Conseil Municipal de Loctudy de 1790 à 1905.  
- Histoire des maires de Loctudy parue dans l'Estran du numéro 22 au numéro 39.  
Remerciements à Jacques de Laubinière et à Pierre Keraël qui ont fourni des informations à partir de leurs archives familiales.



Un soldat



Un marin

## Les Bretons et le service des armes

3<sup>ème</sup> partie  
De 1905 à 1945



Cérémonie lors de la Libération en août 1944 devant la Mairie-Ecole

### Période de 1905 à 1918

Le service militaire universel fut finalement institué par la loi du 21 mars 1905 qui stipulait que le contingent passait deux ans dans «l'active» et 23 ans dans «la réserve». Les étudiants pouvaient bénéficier d'un sursis d'incorporation. Ainsi prenait corps le concept d'une armée émanation de la Nation toute entière, cher à Jean Jaurès, auteur en 1910 d'un livre intitulé «l'armée nouvelle». Une autre raison poussa à l'adoption de cette formule : mettre sur pied en France une armée faite de militaires d'active et de réservistes appelés sous les drapeaux, et pouvant égaler en nombre l'armée allemande. Dans la perspective d'un conflit de plus en plus proche, la durée du service fut portée à trois ans en 1913, permettant ainsi la mobilisation de quatre millions d'hommes en 1914.

Depuis la loi du 24 décembre 1896, les marins devaient au titre de l'inscription maritime passer cinq ans dans le service actif et deux ans dans la disponibilité. A ce titre, de nombreux bretons servirent sur les vaisseaux de guerre mais aussi dans les fusiliers marins «les demoiselles en pompon rouge» qui s'illustrèrent

à Dixmude sous les ordres de l'amiral Ronarc'h. Les terriens quant à eux, furent mobilisés dans divers corps d'armée, dont notamment le 118<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de Quimper et le 86<sup>ème</sup> RI de Brest (une complainte populaire «la chanson du 86<sup>ème</sup> coz» relate les combats de cette unité).

Dans un article publié dans le numéro 37 de cette revue, Pierre Keraël a relaté la participation des soldats et marins de Loctudy à la Grande Guerre. Le bilan (102 morts), a été comme dans les autres communes bretonnes, très lourd (3,40 % de la population locale). Le maire de l'époque, Marcel Derrien, étant mobilisé comme officier durant le conflit, c'est son adjoint, Guillaume le Floc'h, ancien combattant de la guerre de 1870, qui assumait la difficile mission d'annoncer les décès aux nombreuses familles éprouvées. La saignée fut telle que dans son ouvrage «le cheval d'orgueil» Per-Jakez Hélias a pu écrire que «lors des messes dominicales dans le Pays Bigouden, presque toutes les femmes portaient la coiffe jaune qui était à l'époque le symbole du deuil».

Depuis 1924, un monument aux morts

dû au sculpteur Bikel, émouvant dans son réalisme, qui représente de vieux parents bigoudens sur la tombe de leur fils, perpétue la mémoire des Loctudistes morts au Champ d'Honneur.

A l'échelle de la Bretagne, le nombre de 250 000 tués au combat avancé par un député du Morbihan, Joseph Cadic, a été revu à la baisse en répertoriant les noms figurant sur les monuments aux morts de Bretagne. Il est estimé par l'historien Joël Cornette à 150 000 hommes. Des survivants blessés ou gazés souffrirent des conséquences de la guerre durant toute leur vie. Dans un magnifique poème, Ar gedour vraz – Le grand veilleur, le barde Bleimor (Jean-Pierre Calloc'h) de Groix, mort au combat le 10 avril 1917, a su illustrer dans sa langue natale le sens du sacrifice de ses compatriotes.

Lors de l'institution de la carte du combattant en 1926, 290 000 titres, dont 80 207 dans le Finistère, ont été délivrés aux bretons ayant servi trois mois dans une unité déclarée combattante ou ayant été cités ou blessés. La même distinction et la retraite du combattant furent aussi attribuées aux anciens soldats de 1870.

Deux associations qui comportaient des sections à Loctudy furent créées pour défendre leurs droits et remplir le devoir de mémoire, notamment lors de la commémoration de l'armistice du 11 novembre. Ce sont l'Union Nationale des Combattants et l'Union Bretonne des Combattants.



Soldats «en herbe» à l'école des garçons du Bourg vers 1900

### Entre deux guerres

Entre 1918 et 1940, la durée du service militaire évolua mais fut fixée de manière durable à 18 mois. Les appelés effectuaient «leur temps» de service dans divers régiments (d'infanterie, de cavalerie notamment). Ceux de la classe 1937 furent maintenus ou rappelés en raison de la tension croissante provoquée par l'expansionnisme du régime hitlérien (annexion de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie). De ce fait, en comptant les années de guerre et de captivité, ils restèrent sept ans sous les drapeaux. Les inscrits maritimes quant à eux, devaient servir pendant 18 mois, pour une grande partie sur les vaisseaux de la marine, alors en pleine expansion.



Inauguration du monument aux morts en 1924 en présence des anciens combattants de 1870

Loctudy fournit aussi des engagés désireux de servir sur les mers et dans l'Empire (il existait à Brest un régiment d'infanterie coloniale). La proportion des Bretons dans la Marine Nationale était très forte : ainsi en 1932, sur un effectif total de 59 000 hommes, 27 000 provenaient de notre province.

Dans la commune, une certaine tradition militaire subsistait dans le corps des sapeurs-pompiers, doté d'un uniforme et dirigé par d'anciens gradés. Pour autant nos édiles firent preuve d'un pacifisme de mauvais aloi au moment où les périls s'accroissaient : ainsi en 1931 le Conseil Municipal refusa d'allouer à l'Union Sportive Loctudiste, une subvention au motif que la société voulait «préparer les jeunes gens à la guerre au lieu de maintenir l'esprit de paix en s'occupant uniquement des exercices physiques». Et pourtant la réserve constituait un pilier pour les armées qui organisaient des «périodes» d'entraînement dans les casernes et dans les camps. La commémoration de l'armistice du 11 novembre revêtait chaque année une grande solennité, en présence à l'époque de quelques anciens combattants de 1870. La messe du souvenir et la cérémonie au monument aux morts étaient suivies d'un banquet convivial, une solide tradition patriotique s'est ainsi ancrée dans notre vie communale.

**La guerre 1939-1945**

Répondant à l'ordre de mobilisation générale le 3 septembre 1939, les militaires de Loctudy rejoignirent leurs unités à partir de la gare de Pont-l'Abbé. Ce fut d'abord «la drôle de guerre», appelée ainsi parce que rien de majeur ne se passa entre septembre 1939 et mai 1940. Ce fut ensuite la fulgurante offensive allemande qui occasionna le repli sur Dunkerque. Sept Loctudistes trouvèrent la mort au champ d'honneur durant cette période.

Après la débâcle, l'armistice conclu le 24 juin 1940 par le Maréchal Pétain imposa à la France des conditions drastiques.

En conséquence 83 militaires de l'armée de terre, sauf les anciens combattants de

1914-1918, furent faits prisonniers et dirigés vers l'Allemagne pour une durée de cinq ans. D'autres continuèrent à servir dans les troupes stationnées dans l'Empire français et reprit le combat en 1942 après le débarquement américain en Afrique du Nord.

La flotte étant «laissée à la disposition du gouvernement français pour la sauvegarde de ses intérêts dans son empire colonial», les marins furent maintenus et progressivement démobilisés. Sept d'entre eux, originaires de Loctudy, subirent l'attaque de la flotte anglaise à Mers-El-Kébir en juillet 1940, épisode tragique qui les a marqués à vie. D'autres connurent le sabordage de la flotte à Toulon en 1942.

Répondant à l'appel du 18 juin lancé par le Général de Gaulle, Noël Stéphan à l'image des commandants Lazennec et de Rotalier qui se sont fixés à Loctudy, des marins de l'île de Sein et des 17 guilvinistes dont l'odyssée a été narrée par Jean-Pierre Berrou dans la revue Cap Caval, a rejoint la Grande-Bretagne. Son aventure mérite d'être racontée : au mois de juin 1940, Noël qui pratiquait la pêche à Saint-Quay-Portrieux avec son cousin Pierre Magnan, patron d'un chalutier, participa à l'opération de sauvetage des militaires alliés cernés à Dunkerque, à l'appel du gouvernement britannique. Il s'engagea dans les Forces Navales Françaises Libres le 1er août 1940 et servit sur le contre-torpilleur «Le Triomphant» sur toutes les mers du globe jusqu'en 1945. Il est décédé en Australie où il s'était fixé après son mariage.



Un fantassin en 1914



Selon l'historien Jean-François Muracciole un français libre sur cinq était breton. Pendant l'occupation un groupe de résistance affilié à «Libération Nord» composé essentiellement de réfractaires au Service de Travail Obligatoire (STO) en Allemagne, se constitua à Loctudy. Devenue une compagnie du Bataillon FFI Bigouden, il participa en 1944 aux combats des poches d'Audierne et de Lorient. 32 de ses membres furent intégrés dans l'armée régulière pour la durée de la guerre. Ils prirent part aux combats de libération de la France et pour certains aux opérations d'Indochine. 56 323 cartes du combattant ont été délivrées dans le Finistère au titre de cette guerre.

Loctudy qui fut libérée le 4 août 1944, dut attendre juillet 1945 pour vivre le retour émouvant de ses prisonniers. La commune a payé un lourd tribut à cette guerre : sur le monument sont inscrits les noms de 30 morts pour la France, victimes de leur sacrifice dans les armées et dans la Résistance.

En sus de l'Union Nationale des Combattants et de l'Union Bretonne des Combattants, seule association vivace aujourd'hui (50 membres), fut constituée l'Association des Anciens Prisonniers de Guerre. Le maire a remis en juin dernier à vingt-deux anciens combattants de cette guerre le diplôme d'honneur délivré par le gouvernement en hommage à leur combat pour la liberté du pays.

La cérémonie commémorative de l'armistice du 8 mai 1945 a le mérite de rassembler autour de la population chaque année ceux qui combattirent dans les Armées d'Afrique, les Forces Françaises Libres et dans la Résistance.

Remerciements à Monsieur Lechat de l'Office National des Anciens Combattants